

RÉSOLUTION
2021-023

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – PUIS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-10-264 octroyant le mandat de creusage d'un puits au Centre communautaire à Les Puisatiers Pelletier Enr. pour un montant de 8 990 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de creusage, il a été nécessaire de creuser 150 pieds supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les frais supplémentaires de 3 300 \$ avant taxes pour les travaux de creusage d'un puits au Centre communautaire.

D'AUTORISER le transfert d'une somme de 12 903 \$ du poste budgétaire 02-701-50-459 au poste budgétaire 23-082-00-725.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 23-082-00-725.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président